

DELIBERATION N° 1FI / 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION dans sa séance du 27 JUIN 2017

- Vu le Code de l'Education, article R719-51 à R719-112
- Vu le Décret 2013-756 du 19 mars 2013,
- Vu la convocation au Conseil d'Administration qui a été adressée 5 jours avant la séance,
- Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 32 composant le conseil : le quorum est atteint,
- Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :
 - 27 voix favorables
 - 0 voix défavorable
 - 0 abstention
 - 0 refus de vote

Le Conseil d'Administration adopte le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2017

1- Autorisations budgétaires

Masses	Budget	Budget Agrégé		Budget Principal		Budget Annexe Immobilier	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctionnement		22 478 881	22 410 295	13 794 571	13 262 447	8 684 310	9 147 848
Personnel		80 684 556	80 684 556	80 684 556	80 684 556		
Investissement		12 356 844	18 128 258	1 638 409	1 638 409	10 718 435	16 489 849
TOTAL		115 520 281	121 223 109	96 117 536	95 585 412	19 402 745	25 637 697

Solde budgétaire - 9 681 186

Variation de trésorerie - 8 050 375

2- Résultat patrimonial agrégé

Résultat - 706 659

Capacité d'Auto
Financement 1 263 172

Variation du Fonds
de Roulement - 9 391 086



Toulouse, le 4 juillet 2017

La Présidente de l'Université,

Corinne MASCALA